



**Enseignement  
secondaire**



**Bien-être**



**Jeunesse**

# DES AMBITIONS POUR UNE ÉDUCATION FORTE ET JUSTE



**Formation  
professionnelle**



**Éducation non formelle  
& enfance**



**Aide à l'enfance  
et à la famille**



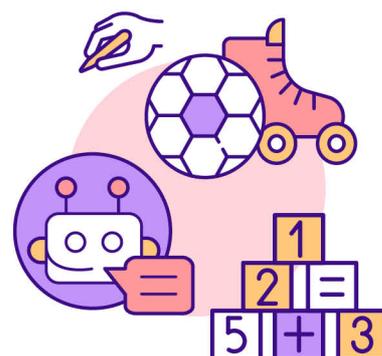
**Écoles publiques  
internationales**



**Inclusion**



**Participation**



**Enseignement  
fondamental**

# **Education, enfance et jeunesse, enseignement supérieur et recherche**

Permettre au système éducatif de rester en phase avec les enjeux et les défis de la société est une priorité du Gouvernement. Le Gouvernement s'engage à associer toutes les parties prenantes aux réflexions à mener et aux changements à implémenter. Cette évolution sera suivie de près grâce à un accompagnement et une évaluation scientifique, afin de garantir une offre éducative de haute qualité qui contribuera offrir les mêmes chances individuelles à chaque citoyen et à consolider la cohésion sociale et culturelle de notre société.

## **Enfance**

### **Évaluation et accompagnement scientifiques**

Le développement des programmes pédagogiques s'appuiera sur des études scientifiques et sur les connaissances existantes. Les nouveaux projets seront accompagnés et évalués scientifiquement.

Des analyses ciblées seront menées pour évaluer les pratiques dans des domaines spécifiques tels que l'éducation plurilingue, l'inclusion, l'activité physique ou l'alimentation saine dans les services d'éducation et d'accueil, afin d'identifier d'éventuelles lacunes et afin d'adapter le système aux besoins du secteur.

Une attention particulière sera apportée à l'accompagnement scientifique et à une évaluation continue de l'éducation plurilingue. Celle-ci se fera en lien avec l'alphabétisation en allemand et, le cas échéant, en français à partir du cycle 2 de l'enseignement fondamental. Ces langues seront enseignées selon le principe de l'enseignement en tant que langue étrangère/seconde.

À l'instar du dispositif « Social Lab », mis en place pour le secteur de l'Aide à l'Enfance et la Famille, un incubateur sera mis en place pour accompagner les projets pédagogiques innovants et pour soutenir le développement de la qualité dans les services d'éducation non formelle.

Le dispositif de la formation continue et de l'accompagnement professionnel pour le personnel des services d'éducation non formelle sera intégré dans ce dispositif et le système actuel sera fortement simplifié et allégé.

### **Assurance de la qualité des services d'éducation et d'accueil (SEA)**

Le Gouvernement poursuivra les adaptations régulières du cadre de référence pour l'éducation non-formelle.

## **Renforcement du dispositif du contrôle qualité**

La cellule « Réclamations et contrôle » déjà en place, sera étendue afin de mieux répondre à sa mission de contrôle des structures d'éducation et d'accueil en cas de réclamations. La cellule comptera parmi ses collaborateurs des officiers de police judiciaire qui pourront faire des contrôles inopinés.

Dans ce contexte, le rôle des agents régionaux sera redéfini. L'innovation et le développement de la qualité se feront sous forme d'un partenariat avec le secteur de l'enfance et de la jeunesse. La loi sur la jeunesse et le rôle du Service national de la jeunesse (SNJ) devront, le cas échéant, être adaptés.

## **Diversité des formes d'accueil**

Le secteur de l'éducation non formelle sera développé davantage afin d'offrir aux parents une plus grande diversité de formes d'accueil (crèches, mini-crèches, assistants parentaux, crèches en entreprise etc.) et de concepts pédagogiques (*Bësch-crèche*, *Beweegungs-crèche* etc.).

## **Diversité des programmes pédagogiques**

Des programmes pédagogiques tels que « Kulturama », « Hallo Handwierk » ou « Fro de Bauer » seront développés et rendus plus accessibles pour le secteur de l'éducation non formelle.

## **Assistants parentaux**

L'activité des assistants parentaux sera rendue plus attrayante notamment à travers l'introduction d'un tarif pour personnes qualifiées (niveau de l'éducateur diplômé).

## **Mini-crèches**

Le cadre législatif des mini-crèches sera adapté afin de rendre leur exploitation plus attractive pour les gestionnaires et les communes.

## **Crèches en entreprise**

L'opportunité de promouvoir des crèches en entreprise et des projets de gestionnaires conventionnés sera analysée.

## **Rapprochement de l'éducation formelle et non formelle**

Le cadre légal du plan d'encadrement périscolaire (PEP) sera revu et adapté afin de soutenir une collaboration plus étroite entre l'école et le SEA. Une réponse devra être trouvée à la question du statut du personnel encadrant (public vs. privé), à l'absence de délimitation claire des responsabilités entre les différents acteurs (école/SEA) et à l'incompatibilité des textes réglementaires qui régissent les SEA et l'école. La collaboration entre les structures d'éducation non formelle et les associations sera également renforcée.

## **Développement de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (EBS)**

L'encadrement de tous les enfants, quel que soit leur état physique ou mental, dans les structures d'éducation non formelle sera renforcé. Le dispositif d'inclusion sera développé afin de mettre davantage de ressources à la disposition des enfants et aux professionnels. Les enfants à besoins spécifiques devraient avoir un accès sans restriction à l'éducation non formelle. Enfin, une révision des modalités de financement sera réalisée pour garantir un soutien financier adéquat aux services qui accueillent ces enfants. Le réseau des structures d'éducation non formelle et inclusive sera élargi.

## **Diversification des profils et des formations pour assurer un encadrement de qualité**

Afin de diversifier les profils requis par le secteur de l'éducation non formelle, les différents profils des professionnels, les qualifications et les voies de formation seront revus et ceci en étroite collaboration avec les représentants du secteur des SEA.

## **Formation des éducateurs**

Le projet d'un deuxième site du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) et de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD) à Esch-Belval sera réalisé. Ceci permettra de former davantage d'éducateurs.

## **Évaluation des formations**

Afin de garantir des formations de haute qualité, les différentes formations (diplôme d'aptitude professionnelle Agent socio-pédagogique, diplôme d'aptitude professionnelle Inclusion, formation(s) d'éducateur, passerelle pour les détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires générales de la section « « Sciences sociales ») seront soumises à une évaluation scientifique externe.

## **Financement des SEA afin de proposer des contrats à temps plein**

Le financement des SEA sera adapté afin de permettre des contrats à temps plein au personnel de l'éducation non formelle.

## **Cours de langues à visée professionnelle**

Des « cours de langue luxembourgeoise à visée professionnelle », adaptés aux métiers « socio-éducatifs », seront organisés pour le personnel encadrant.

## **Adaptation du ratio d'encadrement**

Le ratio d'encadrement dans les structures d'éducation et d'accueil sera réadapté, particulièrement pour l'accueil des jeunes enfants. Un suivi par rapport au ratio d'encadrement dans les SEA pour les enfants scolarisés sera envisagé afin de garantir progressivement un accueil éducatif de qualité, adapté aux besoins des enfants.

## **Augmentation des capacités d'accueil et des infrastructures**

Les capacités d'accueil dans les SEA seront augmentées afin de garantir l'accès pour chaque enfant à l'horizon 2030. L'Etat soutiendra les communes et les gestionnaires dans leurs démarches respectives. Une adaptation des subventions sera discutée avec les communes.

## **Réforme du système « Chèque-service accueil »**

Le « chèque-service accueil » (CSA) sera réformé dans l'optique d'une harmonisation des financements. Cette réforme sera élaborée en étroite concertation avec les représentants des prestataires (Syvicol, FEDAS, FELSEA).

## **Harmonisation des normes de sécurité**

Les différentes normes et standards de sécurité (Inspection du Travail et des Mines, Fonction publique, Bâtiments publics) seront harmonisés, afin de créer un cadre normatif commun pour les normes de sécurité dans les structures de l'éducation non formelle et formelle.

## **Incompatibilité du congé parental à temps plein et du bénéfice du chèque-service accueil**

Le bénéfice du chèque-service accueil pour un enfant donné ne sera plus cumulable avec le bénéfice du congé parental pour ce même enfant lorsque le congé parental est pris à temps plein et en bloc.

## **Enseignement musical**

L'application de la nouvelle loi sera évaluée à moyen terme.

## **Enseignement fondamental**

Le système scolaire doit garantir l'égalité des chances et permettre à chaque enfant de suivre le parcours éducatif qui lui convient le mieux. La réussite scolaire ne doit pas dépendre de l'origine, du statut socio-économique ou de la langue des parents.

## **Modernisation du plan d'études et compétences clés du 21<sup>e</sup> siècle**

Un nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental sera développé, sur base d'un livre blanc qui a été élaboré de manière participative avec tous les acteurs scolaires concernés, en vue d'une entrée en vigueur du nouveau plan d'études à la rentrée 2026/2027.

Les thématiques principales du nouveau plan d'études tourneront autour des compétences du 21<sup>ème</sup> siècle, comme la motivation, la pensée critique, la communication, la créativité, l'empathie, la coopération, le bien-être des élèves, la participation, le multilinguisme ou la digitalisation.

## **Alphabétisation parallèle en français et en allemand**

Le projet pilote *Zesumme wuessen ! Alphabetisierung op Franséisch*, qui a été mis en place, en septembre 2022 sera poursuivi et évalué scientifiquement.

La méthode et les critères de l'évaluation du projet pilote ainsi que le délai pour les premières conclusions devront être élaborés et définis en étroite collaboration avec les scientifiques. La première échéance possible pour d'éventuelles conclusions est l'année scolaire 2025/2026, lorsque les quatre groupes d'élèves du projet pilote en cours auront atteint le cycle 3.1.

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique, une généralisation de l'alphabétisation parallèle allemand/français au niveau national pourrait se faire au plus tôt à partir de la rentrée 2026/2027.

En parallèle, un concept pour assurer le passage des élèves à l'Enseignement secondaire sera élaboré. D'éventuelles adaptations du cycle inférieur sont à envisager.

L'alphabétisation se fera dans une approche pédagogique de « langue étrangère/seconde » aussi bien en allemand qu'en français. Le personnel enseignant aura la possibilité de suivre des formations préparant à l'alphabétisation en français avant la généralisation du projet.

### **Garantie de l'accès à l'éducation précoce**

En étroite collaboration avec les communes, le nombre de places d'accueil à l'éducation précoce sera augmenté, afin de garantir l'accès à ce niveau d'éducation. Ainsi, chaque enfant pourra bénéficier des avantages de cette offre dans une période cruciale de son développement.

### **Développement de la conscience phonologique au cycle 1**

Les activités destinées à développer la conscience phonologique au cycle 1 seront étendues et ancrées dans le plan d'études afin de préparer les élèves à l'alphabétisation.

### **Deuxième intervenant au cycle 1**

Le concept d'un deuxième intervenant au cycle 1 sera développé et mis en place afin de permettre une meilleure différenciation en classe et de donner les meilleures chances de départ aux enfants. Au vu de la situation tendue au niveau du recrutement d'éducateurs, cette introduction se fera graduellement. Dans ce contexte, l'opportunité sera créée pour le personnel des SEA n'ayant pas de contrat à temps plein de venir renforcer l'équipe du cycle 1. Le programme C1 sera révisé en conséquence.

### **La langue luxembourgeoise comme langue commune au cycle 1**

La langue luxembourgeoise sera maintenue comme langue commune au cycle 1 et des éléments de sensibilisation linguistique seront intégrés.

### **Inclusion scolaire et bien-être**

Le réseau des antennes régionales des centres de compétences sera élargi afin de permettre à tous les élèves de pouvoir profiter de cette offre, peu importe leur lieu de résidence.

Les équipes locales dans les établissements scolaires seront renforcées.

Le dispositif dans les écoles sera étendu à travers la mise à disposition d'instituteurs spécialisés en encadrement EBS (I-EBS) additionnels, de l'introduction d'assistants EBS (A-EBS) et, le cas échéant, de personnel éducatif en fonction des besoins des écoles. Au moins un I-EBS devra être présent dans chaque établissement scolaire pendant les heures de classe. Des synergies avec le personnel des SEA pourront être trouvées.

La mise en œuvre de la loi portant sur le bien-être des élèves et l'éducation inclusive sera évaluée et adaptée le cas échéant.

Afin de soutenir les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un environnement familial vulnérable, la coopération entre l'éducation formelle et l'Aide à l'Enfance et à la Famille sera renforcée. Ainsi, des aides spécifiques à la situation à l'origine de la détresse peuvent être mises en place rapidement.

### **Évaluation de la réforme de 2009 : adaptations nécessaires pour un meilleur fonctionnement de l'enseignement fondamental**

La réforme de l'enseignement fondamental de 2009 sera évaluée dans l'optique d'une éventuelle adaptation de la base légale. Cette évaluation portera sur les dispositifs tels que l'appui pédagogique, l'intervention des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques, les cycles d'apprentissage, l'évaluation et la procédure d'orientation des élèves au cycle 4.2., qui ont été introduits avec l'entrée en vigueur de la loi de 2009.

### **Aide aux devoirs à domicile**

Afin de soutenir les élèves dans la réalisation de leurs devoirs à domicile, l'aide aux devoirs à domicile sera optimisée. Cette mesure s'inscrit dans le contexte de l'égalité des chances des enfants.

### **Évaluation du dispositif des directions de région et lancement d'un projet pilote avec la mise en place d'une direction locale**

La structure de gouvernance actuelle de l'enseignement fondamental avec ses 15 directions régionales, la répartition des tâches et des responsabilités au sein des directions régionales et ses relations avec les autres acteurs scolaires seront analysées et évaluées.

Un projet pilote avec un directeur local présent au sein de l'établissement sera lancé. Une évaluation de ce projet permettra de soulever les avantages et

désavantages des deux modèles de gouvernance (Direction régionale et Direction locale).

### **Digitalisation des procédures**

Les travaux de la task-force « simplification administrative » ont abouti à l'élaboration de formulaires en ligne pour un certain nombre de procédures. Ces travaux seront poursuivis. En s'appuyant sur ces travaux, une application mobile sera développée qui regroupera toutes les procédures courantes de façon ergonomique avec l'objectif de réduire davantage la charge administrative des enseignants et des membres de la direction.

### **Une « Educational School » à l'Université de Luxembourg**

Le cadre légal de l'Université de Luxembourg sera révisé pour permettre la constitution d'une « Educational School » et afin de garantir qu'un nombre suffisant d'enseignants du fondamental soient formés à l'avenir et que les fonds prévus à cet effet soient utilisés pour une formation et une recherche proches de la pratique.

Le Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) restera la voie d'accès privilégiée à la profession. Près de 180 étudiants seront accueillis chaque année à l'Université de Luxembourg.

Le profil de l'enseignant en tant que « généraliste », ainsi que les formations donnant accès à l'examen concours, seront analysées et évaluées.

### **Recrutement au niveau master**

L'offre de formation retenue dans la convention avec l'Université du Luxembourg sera mise en place. Il s'agira de créer trois nouveaux masters (développement de l'école et de l'enseignement, inclusion, gestion scolaire) avec 60 crédits European Credits Transfer System (ECTS). Ces programmes seront également proposés en cours d'emploi, de sorte que la voie vers un master sera possible pour toute personne intéressée. Des enseignants spécialisés (I-EBS, IDS et ICN) sont déjà recrutés au niveau du master. À l'avenir, de nouvelles fonctions seront successivement ajoutées. Il s'agira entre autres du président de l'école et du coordinateur de cycle dont les attributions et les responsabilités devront être redéfinies.

### **Compétences des communes et de l'État**

Suite au transfert du personnel enseignant des écoles fondamentales des communes vers l'État en 2009, il existe des incohérences entre les attributions des communes et de l'État dans le domaine de l'éducation. Voilà pourquoi une

adaptation des compétences s'impose. Des discussions avec les représentants des communes seront menées sur les points suivants : mise à disposition des bâtiments, définition des objectifs de développement des écoles dans le cadre d'un nouveau plan de développement scolaire (PDS), mise à disposition du budget, gestion des ressources humaines, autonomie pédagogique et fourniture en matériel informatique.

### **Profil de l'enseignant du Fondamental**

Une discussion sur les exigences et la formation de l'enseignant du Fondamental sera lancée. La formation des enseignants sera éventuellement revue en conséquence.

### **Sensibilisation aux métiers**

À l'école fondamentale, les élèves seront sensibilisés de manière répétitive aux métiers artisanaux, techniques et scientifiques. Les ateliers de connaissances et de réparations seront développés. La visite de fermes pédagogiques, la production alimentaire ainsi que l'alimentation en général feront également partie du programme scolaire.

### **Enseignement secondaire**

Tous les établissements de l'enseignement secondaire doivent répondre à la diversité de la population luxembourgeoise. Outre l'extension ponctuelle des écoles internationales, les écoles publiques traditionnelles seront renforcées.

### **Modernisation des programmes**

Un processus de consultation, similaire à celui du « Plan d'études » 2025, sera lancé pour moderniser les programmes de l'enseignement secondaire. Outre les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle (pensée critique, créativité, communication, collaboration), l'accent sera mis sur d'autres méthodes d'enseignement et d'évaluation. L'enseignement par projets, qui est désormais utilisé dans de nombreux établissements secondaires du pays, sera promu. Une attention particulière sera portée sur le développement du cours « Digital Sciences » et l'ancrage dans les programmes des compétences numériques. Les thèmes de l'éducation au développement durable, de la santé sexuelle et affective, de la prévention de comportements addictifs, de l'éducation financière, de l'éducation à la citoyenneté, de l'alimentation et de la production alimentaire seront davantage intégrés dans les programmes scolaires. Le programme de la branche « Vie et société » sera adapté.

## **Apprentissage des langues : plus de flexibilité**

La diversité linguistique constitue un atout de notre pays et de notre système scolaire. Néanmoins, celle-ci risque aussi d'être un obstacle pour certains groupes d'élèves. Voilà pourquoi une plus grande flexibilité de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire s'impose, avec une offre plus souple et davantage de choix pour les élèves.

Dans le cadre d'un dialogue structuré avec les partenaires scolaires, les programmes, la méthodologie et l'évaluation seront analysés et évalués afin d'identifier les écueils à éviter et les points à adapter dans le cadre d'un concept global de l'apprentissage des langues pour l'enseignement secondaire.

## **Modification de l'offre scolaire**

Les sections et formations nouvellement développées seront étendues dans toutes les régions du pays afin de garantir que tous les élèves puissent profiter d'une offre scolaire diversifiée peu importe leur lieu de résidence.

Le Gouvernement élaborera, en étroite collaboration avec les partenaires scolaires, un concept organisationnel des classes supérieures de l'Enseignement secondaire classique, visant à abolir les sections et à proposer aux élèves plus de choix entre les différentes branches. Ce nouveau concept sera d'abord implémenté et évalué dans un ou plusieurs lycées pilotes, avant d'être généralisé.

## **Promotion de la langue luxembourgeoise**

Le plan d'action sur la promotion de la langue luxembourgeoise sera implémenté et réadapté en continu à de nouveaux défis.

## **Classes inférieures de l'Enseignement Secondaire Général**

Le système d'évaluation et de promotion au cycle inférieur de l'enseignement secondaire général sera revu et simplifié de façon prioritaire. Une analyse des modèles de différenciation interne et externe dans les différents lycées documentera des éléments de bonne pratique qui permettront aux lycées de mieux s'organiser afin de gérer la diversité de la population scolaire.

## **Le régime préparatoire**

Le régime préparatoire sera renforcé à travers des programmes et matériels didactiques modernes et des ressources supplémentaires. L'orientation et l'accompagnement des élèves sera accentué. L'offre linguistique du régime préparatoire sera diversifiée. Une attention particulière sera portée aux élèves

qui ne réussissent pas l'intégration dans la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général ou dans la formation professionnelle vers des voies adaptées (Classes CIP/COP/COIP). L'information des parents, des élèves et des enseignants sera adaptée.

### **Services des lycées**

Les directions des lycées seront renforcées en personnel administratif et restructurées afin qu'elles puissent se concentrer davantage sur les questions pédagogiques. Ce processus se fera en étroite concertation avec les acteurs du milieu scolaire.

L'inclusion scolaire a été l'une des grandes priorités de la politique éducative de l'enseignement fondamental. Pour les années à venir, il sera important de continuer à développer les Équipes de Soutien pour Enfants à Besoins spécifiques (ESEB) dans les établissements secondaires.

### **Le stage des enseignants**

Le cadre règlementaire du stage des enseignants sera adapté de façon à ce qu'ils aient un aperçu des différents ordres d'enseignement postprimaires.

### **Activité physique et alimentation saine**

Pour lutter contre le manque d'activité physique chez de nombreux enfants, les initiatives comme « Bewegte Schule » seront renforcées. Dans le même ordre d'idées, les structures de l'éducation non formelles seront encouragées à développer des programmes et projets similaires.

Pour promouvoir une alimentation saine, équilibrée et durable, les programmes de restauration collective promouvant une alimentation locale et biologique seront soutenus davantage. Un programme de sensibilisation au gaspillage alimentaire sera développé pour les écoles et structures d'éducation et d'accueil. Le programme *food4future* de Restopolis sera développé et le projet GIMB (« Gesond iessen – méi beweegen ») pour l'enseignement fondamental sera évalué et adapté.

### **Offre internationale**

Parallèlement à l'ouverture du système scolaire luxembourgeois vers une plus large flexibilité de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire, le développement de l'offre internationale s'impose.

## **Développement de l'offre internationale**

Compte tenu du nombre croissant d'enfants qui continuent à intégrer le système scolaire luxembourgeois en cours de leur scolarité, il est nécessaire de développer davantage l'offre internationale afin de tenir compte de leur profil linguistique spécifique. Le suivi scientifique et l'évaluation du dispositif seront poursuivis.

Dans les agglomérations d'Esch/Alzette et de Dudelange, deux nouvelles écoles européennes agréées vont être créées. Outre l'École Internationale Gaston Thorn (EIGT), qui va continuer d'évoluer dans les années à venir, il sera nécessaire d'établir une deuxième école européenne agréée dans la grande région de la ville de Luxembourg.

## **Une orientation scolaire adaptée aux besoins**

L'orientation scolaire revêt une importance particulière. La promotion et le développement de la Maison de l'orientation en tant que plateforme centrale pour l'orientation seront poursuivis.

## **Une orientation scolaire optimisée pour moins de décrochages et stages en entreprises**

La Maison d'orientation devra renforcer ses liens avec les cellules d'orientation dans les lycées et avec les directions de région de l'enseignement fondamental.

Des outils d'évaluation et d'orientation personnalisée seront développés afin de donner un feedback simple et pertinent pour les étapes décisives du parcours scolaire d'un élève.

Chaque élève pourra bénéficier d'une procédure d'orientation à l'issue de laquelle un projet de formation ou d'emploi sera établi (« Kein Abschluss ohne Anschluss »). Le système actuel de stage sera analysé, évalué et adapté. Des stages en entreprises pour les élèves de l'ESC seront offerts.

## **Mesures anti-décrochage scolaire**

Le réseau des Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) sera étendu afin d'accueillir et d'encadrer des jeunes en situation ou en risque de décrochage scolaire. Les CISP seront associés à des lycées afin d'assurer la scolarisation des jeunes. L'encadrement psycho-social sera assuré par des gestionnaires conventionnés du domaine Aide à l'Enfance et à la Famille (AEF). Le système sera évalué en continu. Une offre de scolarisation spécifique pour jeunes élèves présentant des troubles du comportement sera mise en place en analogie aux centres socio-thérapeutiques de l'enseignement fondamental.

Dans le même ordre d'idées, les programmes et mesures de lutte contre le décrochage scolaire au sein des lycées seront renforcés et élargis.

## **Priorité au bien-être à l'école**

Le bien-être à l'école doit faire partie intégrante d'une politique scolaire moderne. Afin de pouvoir mesurer et accompagner le bien-être de tous les acteurs, les moyens nécessaires seront mis à la disposition des écoles.

### **Bien-être et santé mentale**

Le Gouvernement s'attaquera résolument au harcèlement (*mobbing*) et à toutes les formes de violence physique et psychologique dans les écoles. La mise en place de mesures contre le harcèlement en ligne figure en tête de la liste des priorités. Les écoles recevront les moyens nécessaires. En plus, les offres du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) seront étendues à ces fins.

Les enfants et les jeunes se verront transmettre les compétences de vie nécessaires pour gérer les émotions, les conflits, le harcèlement par exemple. Un programme national de prévention contre le *mobbing* sera élaboré.

Des formations ciblées seront développées pour le personnel psycho-social et éducatif, afin de spécialiser les professionnels dans le domaine de la digitalisation et des phénomènes du *Cyber-Mobbing*. Il sera de même pour les cours de détection de la souffrance psychique (premier secours en santé mentale).

La mesure disciplinaire du renvoi et son usage au sein des lycées sera analysée sur base des dossiers disciplinaires des élèves renvoyés. Cette analyse permettra de découvrir les critères de réussite du renvoi et les cas de figure où une sanction alternative sera plus appropriée à aider l'élève en question à adapter son comportement.

L'offre des cours de premiers secours sera élargie sur l'ensemble du territoire, afin de garantir à chaque élève la possibilité d'y participer dans le cadre de cours à option.

## **Valorisation de la formation professionnelle**

Le secteur de l'artisanat est le moteur de notre économie. Dans bien des domaines, la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. Sans travailleurs manuels, les entreprises ne peuvent pas exercer leur activité. Le Gouvernement valorisera résolument la formation professionnelle et rendra plus attrayants les métiers de l'artisanat et les formations correspondantes.

## **Sensibilisation aux métiers**

Les élèves seront sensibilisés de manière répétitive aux métiers artisanaux, techniques et scientifiques. Le développement de nouveaux projets à l'instar des initiatives comme *Hallo Handwerk*, *Hello Future*, *Wëssensatelier*, *Makerspace*, *Fro de Bauer* dans l'éducation formelle et non formelle permettra aux élèves de découvrir et d'apprécier différentes compétences manuelles. L'idée d'introduire des cours à option promouvant l'artisanat dans l'enseignement secondaire général et dans l'enseignement secondaire classique sera explorée.

Le Gouvernement s'engage à lancer une campagne de promotion à grande échelle en faveur des métiers artisanaux.

## **Modernisation de l'offre de la formation professionnelle**

Les offres en matière de formation professionnelle seront régulièrement examinées et adaptées, notamment dans les domaines de la digitalisation et du développement durable. Cet effort d'adaptation continue se fera de concert avec les chambres professionnelles, les entreprises, les enseignants et les jeunes diplômés des formations professionnelles. L'évaluation permanente de la méthodologie de recueil des besoins du marché ainsi que des travaux curriculaires y relatifs devront être poursuivis.

Les profils professionnels devront être adaptés surtout aux grandes transitions qui marquent le développement de l'économie et de la société, comme la digitalisation, l'industrie 4.0 ou encore les technologies vertes (énergies renouvelables, vertes, transition écologique). La diversification de la formation professionnelle permet de préparer les élèves à faire face à ces défis et à travailler dans des secteurs en croissance, comme les énergies renouvelables, la cybersécurité et la santé.

## **Adaptation et valorisation de l'offre de la formation professionnelle**

A côté de la modernisation et de l'extension de l'offre des formations aux exigences du marché de l'emploi, l'offre de formations en français et en anglais sera renforcée afin d'offrir à tous les élèves la possibilité de choisir une formation professionnelle. De même, la possibilité d'intégrer une formation professionnelle pour des personnes immigrées ne pratiquant aucune langue à un niveau suffisant devrait être créée en combinant formation pratique et cours de langue.

L'extension de l'offre de formations se fera également par la 1<sup>re</sup> « Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) », qui sera accessible aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique. En lieu et place des cours facultatifs du « cycle supérieur », les élèves valideront déjà

des modules de formation professionnelle et achèveront la formation DAP diplômante au bout d'une année après la Première.

Afin de revaloriser le diplôme de technicien (DT), des modules préparatoires aux études supérieures seront adaptés et offerts en modules de « blended learning ».

Dans la mesure du possible, les sections et formations seront étendues dans toutes les régions du pays afin de limiter les temps de trajet des élèves.

Dans cet ordre d'idées, un deuxième site pour l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme sera implanté au sud du pays. L'offre du Lycée Privé Emile Metz (LPEM) sera étendue dans le sud du pays.

L'apprentissage transfrontalier constitue un élément important de la formation professionnelle. Celui-ci permet à des jeunes d'apprendre un métier ou une profession technique pour lesquels le Luxembourg n'offre pas de formation scolaire. Les coopérations permettant l'apprentissage transfrontalier seront élargies.

Dans le même ordre d'idées, l'offre de formation en cours d'emploi, par exemple pour les métiers éducatifs, sera élargie.

### **Dynamisation de la formation professionnelle continue (*upskilling* / *reskilling*)**

Afin de combler les écarts en matière de compétences (*skills gap*) et en déployant une stratégie à long terme dans le domaine de la formation professionnelle continue, une démarche nationale pour l'implémentation de la *Skills Strategy* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sera développée en collaboration avec les partenaires sociaux. Un élément-clé de cette implémentation sera le développement du cadre du contrôle qualité avec l'instauration d'une autorité d'accréditation.

Afin de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, le modèle de co-financement des employeurs ainsi que le congé individuel de formation seront évalués et adaptés.

Pour renforcer le dynamisme du développement professionnel, l'ouverture de deux nouveaux Centres nationaux de formation professionnelles continue (CNFPC) est prévue.

### **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Dans le but d'inciter un plus grand nombre de personnes à faire recours à la validation des acquis de l'expérience, le fonctionnement actuel sera analysé et adapté. L'orientation vers le service et le soutien des personnes au cours de leur

parcours de validation seront améliorés. Il sera de même avec les procédures de reconnaissance des diplômes.

## **Jeunesse**

### **Logement pour Jeunes**

Le nombre de logements pour jeunes, incluant aussi une offre d'urgence dotée d'un encadrement adéquat, sera augmenté pour répondre à la demande.

### **Maisons des Jeunes**

Le réseau des maisons des jeunes sera élargi de manière à ce qu'une offre régionale qui répond aux réalités démographiques puisse être assurée. La mise en réseau sera optimisée.

Le modèle de financement devra garantir que chaque commune dispose d'une offre locale ou régionale adéquate.

Les maisons des jeunes seront incitées à offrir davantage d'activités d'ateliers pratiques, des « Makerspaces », des ateliers artistiques et des structures participatives telles que le conseil communal des jeunes. En tant qu'acteurs clé de l'éducation non-formelle, ils contribueront à transmettre aux jeunes les compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

Les maisons des jeunes serviront également de centres d'information et d'orientation par rapport aux offres régionales et nationales qui existent dans les domaines de la Jeunesse et de l'Aide à l'Enfance et à la Jeunesse. La mise en réseau des acteurs de ce domaine sera optimisée.

### **Service National de la Jeunesse**

Un centre pédagogique « Vivre les langues », dédié à l'éveil des enfants et des jeunes, à la richesse des langues et des cultures à travers des activités ludiques, sera mis en place.

### **Échanges culturels**

Des programmes tels qu'Erasmus+ permettent aux jeunes Européens de bénéficier d'un soutien académique et professionnel. Le programme européen ALMA (Aim, Learn, Master, Achieve) de la Commission européenne permet aux jeunes sans emploi d'acquérir une expérience de deux à six mois dans un autre pays de l'Union

européenne. Ce genre de projets sera soutenu, afin de permettre d'élargir les échanges culturels et d'assurer la réussite des générations futures.

## **Aide à l'Enfance et à la Famille**

### **Âge de responsabilité pénale**

L'âge de la responsabilité pénale d'un mineur sera fixé à 13 ans dans le cadre de l'introduction d'un droit pénal pour mineurs et d'une réforme en profondeur de la protection de la jeunesse. Le texte du projet de loi sera finalisé en tenant compte des observations du Conseil d'État. Dans la suite de cette réforme, les rôles et les missions des prestataires étatiques de l'AEF, notamment le Centre socio-éducatif de l'Etat et l'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la Jeunesse, seront adaptés, voire rapprochés.

### **Offre ambulatoire**

Dans une logique de déjudiciarisation et de réduction du nombre d'enfants placés en dehors de leur milieu familial, l'offre ambulatoire de l'aide à l'enfance sera étendue et renforcée. Dorénavant, des prises en charge plus intensives seront possibles.

### **Rapprochement entre le secteur AEF et les acteurs scolaires**

La collaboration entre les différents acteurs scolaires et l'Office national de l'enfance (ONE) sera améliorée afin de les sensibiliser sur le rôle de l'ONE et de garantir une meilleure prise en charge des enfants et de leur famille.

### **Services pour jeunes souffrant de troubles psychiques**

Pour améliorer la prise en charge des jeunes qui souffrent de troubles psychiques, l'extension de l'offre dans le domaine de l'Aide à l'Enfance sera élargie, notamment à travers des conventions de coopérations avec des services de psychiatrie infanto-juvénile.

Une offre de scolarisation pour les jeunes présentant des troubles de comportement sera mise en place par analogie aux centres socio-thérapeutiques de l'enseignement fondamental.

### **Familles d'accueil**

Les efforts visant à accorder un statut spécifique aux familles d'accueil, initiés dans le cadre de la réforme de la protection de la jeunesse, seront poursuivis.

## **Forums parentaux**

Les forums parentaux seront davantage développés et leur régionalisation sera poursuivie afin de permettre aux familles d'accéder aux services à proximité de leur domicile.

## **Droits de l'Enfant**

### **Le plan national sur les droits de l'enfant**

Les soixante-quatre actions du plan d'action national sur les droits de l'enfant seront évaluées. Une adaptation de cette stratégie nationale aura lieu après le prochain examen du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en 2026.

## **Médiation scolaire**

### **Le Service de Médiation Scolaire (SMS)**

Afin de répondre à la demande croissante et à la complexité des dossiers, le service de médiation scolaire sera étendu.

## **Participation des enfants et des adolescents**

### **Les comités d'élèves et la Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL)**

Les comités d'élèves et la CNEL seront soutenus davantage dans l'apprentissage des processus démocratiques au sein du lycée. Le Gouvernement leur donnera l'opportunité et les moyens afin de vivre la participation.

### **Promouvoir la participation des jeunes au niveau communal**

Le Gouvernement encouragera des projets de participation des jeunes à la fois au niveau de l'éducation formelle et non formelle et au niveau des communes afin d'assurer une intégration efficace des enfants dans les processus décisionnels dès leur plus jeune âge.

## **Participation des parents**

### **Représentation nationale des parents**

La base légale de la représentation nationale des parents sera adaptée afin de faciliter la communication avec les parents au niveau local et de permettre un meilleur fonctionnement.

## **Cadres légaux pour différentes offres de scolarisation**

### **Cadre légal pour la gestion administrative des classes étatiques**

L'affectation administrative et hiérarchique du personnel des classes étatiques à objectifs spécialisés au Luxembourg sera clarifiée. Ces classes étatiques existent dans différents domaines, notamment au sein de l'aide à l'enfance et à la famille, de l'inclusion et de l'intégration.

### **Cadre légal pour les écoles privées et l'enseignement à domicile**

La loi concernant les relations entre l'État et l'enseignement privé sera adaptée. Pour l'enseignement secondaire, une base légale sera créée pour régler l'enseignement à domicile.

## **Formation des adultes**

### **Université populaire**

Une priorité de la formation des adultes consistera dans le développement des offres en culture générale dans le cadre de l'université populaire. Cette offre sera élargie en étroite collaboration avec les partenaires de la formation des adultes. Une base légale plus large sera créée pour ces offres. Ceci vaut également pour l'enseignement carcéral, dispensé par la formation des adultes.

## **Infrastructures**

La création et l'extension d'infrastructures pour le secteur scolaire ainsi que pour le secteur de l'aide à l'enfance et à la famille constitueront une priorité du Gouvernement afin de répondre à l'augmentation de la population scolaire et aux besoins du secteur de l'aide à l'enfance et de la famille (définis par l'ONE).

Des projets de moindre envergure seront réalisés sur des terrains constructibles et non problématiques, réalisables dans des délais plus restreints. Dans ce contexte, des collaborations avec des communes qui seraient prêtes à mettre à la disposition

de l'Etat des terrains adaptés seront envisagées. Afin d'accélérer les travaux en question, un renforcement des équipes en charge sera envisagé ainsi qu'une plus large autonomie du ministère ayant l'éducation dans ses attributions dans la gestion de projets de moindre envergure, comme des travaux d'entretien, de transformations ou de rénovations.

## **Enseignement supérieur et recherche**

Le Gouvernement poursuivra l'ambition de soutenir le développement économique, social et écologique de notre société par un engagement fort et conséquent dans l'enseignement supérieur et la recherche. Une recherche publique reconnue au niveau international contribue non seulement au progrès scientifique en général, mais aidera également notre pays à se préparer aux nombreux défis à venir. Les divers acteurs de la recherche publique s'engageront de manière ciblée dans des secteurs soutenant les changements technologiques, économiques et sociétaux. Un enseignement supérieur de haute qualité équipera les jeunes de compétences nécessaires pour trouver leur place dans le monde de demain de même qu'il jouera un rôle important pour attirer des jeunes talents vers le Luxembourg.

## **Développement de l'Université du Luxembourg**

Le Gouvernement développera, en concertation avec l'Université du Luxembourg, un concept pour la création de « schools » à l'intérieur de l'Université du Luxembourg. Une éventuelle adaptation de la loi sur l'Université du Luxembourg permettra l'intégration des formations dans les domaines de l'éducation et de la médecine et des soins, dans une « educational school » et une « medical school ».

En vue de promouvoir l'assurance-qualité, le système d'accréditation sera étendu aux programmes de Bachelor et Master offerts par l'Université du Luxembourg.

L'Université du Luxembourg sera encouragée à établir de nouveaux centres interdisciplinaires dans les domaines du développement durable et du droit européen.

## **Développement des infrastructures**

Le campus de Belval sera développé afin de répondre aux besoins en infrastructures de l'Université du Luxembourg ainsi que des différents centres de recherche publics. Au Kirchberg, un campus moderne sera aménagé pour accueillir la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance et le nouveau centre interdisciplinaire en droit européen de l'Université, qui restent à Luxembourg-Ville.

Les infrastructures de recherche nécessaires pour le développement des domaines prioritaires de recherche seront mises en place.

Les transports publics entre les différents campus seront améliorés, notamment en direction de Belval. Des logements étudiants seront développés à Belval et dans la ville de Luxembourg afin de créer des logements abordables.

### **Formation continue universitaire**

Le « Luxembourg University Competence Center » sera développé afin de répondre aux besoins croissants en matière de formation continue universitaire.

L'opportunité d'un cadre légal pour les « micro credentials » sera étudiée.

### **Formation professionnelle supérieure**

En vue de revaloriser la formation professionnelle en général et de répondre aux besoins des entreprises, le Gouvernement créera, en concertation avec les chambres professionnelles, la base légale pour une formation professionnelle supérieure.

### **Création d'une Agence de transfert pour les *start-ups* et les *spin-offs***

Une agence de transfert sera créée pour les développements et les brevets issus des recherches de l'Université du Luxembourg et des centres de recherche publics.

La possibilité d'une participation de l'Université du Luxembourg au capital de *start-ups* sera analysée.

### **Développement de la plateforme nationale d'échange de données**

Au 21<sup>e</sup> siècle, les données sont une ressource qui peut être exploitée de multiples façons. La plateforme d'échange de données (PNED) continuera à être développée afin de promouvoir une exploitation scientifique des données conformément aux directives nationales et internationales en matière de protection des données.

### **Développement de la formation médicale à l'Université du Luxembourg**

La formation des médecins à l'Université du Luxembourg sera progressivement développée. Après l'évaluation de la formation de Bachelor en médecine, l'Université préparera la mise en place d'un programme de Master correspondant en étroite collaboration avec le secteur de la santé. D'autres spécialisations dans le domaine de la médecine, comme la psychiatrie et la pédiatrie seront développées en concertation avec le secteur de la santé.

### **Une recherche au profit de la société luxembourgeoise**

La stratégie nationale de recherche et d'innovation sera régulièrement adaptée. Les quatre grands domaines qui y sont mentionnés seront développés, à savoir :

- la transformation des services de l'industrie ;
- la médecine personnalisée ;
- l'éducation du 21<sup>e</sup> siècle ;
- la transition énergétique.

Le cadre légal du fonds national de la recherche sera revu en vue de mieux répondre aux besoins des institutions de recherche et de les soutenir dans leurs efforts de mise en œuvre de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation.

Un accent sera également mis sur le domaine de l'intelligence artificielle.

### **Adaptation régulière des bourses d'études**

Un dialogue régulier sera instauré avec les associations d'étudiants afin d'être à l'écoute des besoins en matière d'adaptation. Sur base de ces échanges, le Gouvernement analysera une révision de la législation et adaptera régulièrement les bourses étudiantes.

L'impact de la législation sur les stages en entreprise sera également analysé conjointement avec les associations étudiantes.

### **Création de liens plus étroits entre les acteurs de l'innovation**

Des liens plus étroits seront créés entre les acteurs de l'innovation, notamment Luxinnovation, le Fonds national de la recherche, les incubateurs et l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg.